



# Projet « Champ Captant des Landes du Médoc »

SAINTE HELENE – 20 décembre 2018



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

# Rappel des travaux réalisés et présentés à ce jour

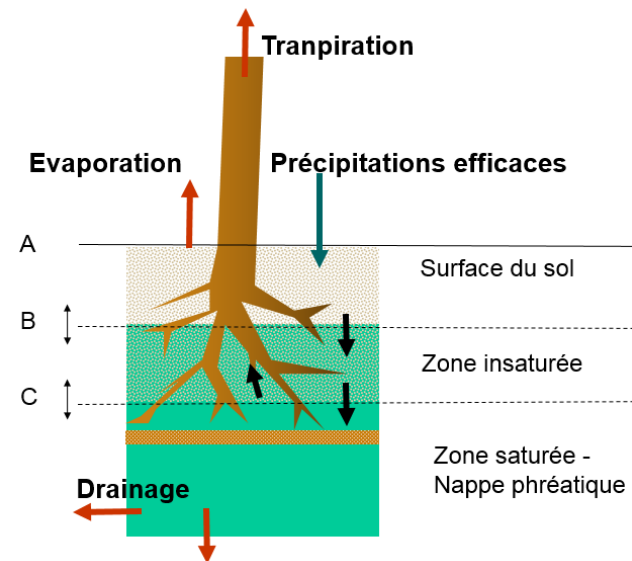
# RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE MENEÉ PAR L'INRA

**Objet :** Etude des impacts de la modification du régime de la nappe superficielle sur la productivité de peuplements de Pin maritime

## Contenu de l'étude

- **PHASE 1 : Analyse de la sensibilité du fonctionnement et de la productivité d'un peuplement de pins maritimes au niveau de la nappe phréatique**

- ▶ Modélisation du cycle de l'eau dans le sol et dans la végétation,
- ▶ Analyse mécaniste de l'effet immédiat des fluctuations du niveau de la nappe phréatique et de ses impacts sur la croissance des arbres et la production en bois



# RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE MENEES PAR L'INRA

## Contenu de l'étude

- **PHASE 2 : Analyse détaillée de l'impact du régime de la nappe phréatique dans le périmètre du champ captant**

- ▶ Simulations de l'évolution de la croissance et de la production forestière du Pin maritime de 2012 à 2099, dans la zone potentiellement affectée par champ captant

- > Scénario climatique répondant aux engagements de la conférence de Paris **RCP 2.6**
- > Scénario climatique pessimiste **RCP 8.5**

Vol. bois fort (m <sup>3</sup> .ha <sup>-1</sup> .an <sup>-1</sup> )	2012-55		2056-99	
	Champ C	Témoin	Champ C	Témoin
Semi dédié				
RCP2.6	16.99	17.19	15.78	15.97
RCP8.5	17.74	17.77	17.17	17.23
Intensif				
RCP2.6	15.64	15.55	13.82	13.75
RCP8.5	16.00	15.91	14.20	14.16



- L'impact du champ captant se produit principalement en période d'étiage, alors que la nappe phréatique est déconnectée de la zone racinaire et ne participe plus à l'alimentation en eau des arbres
- Effet indécélable du champ captant, inférieur à la précision des observations praticables en forêt

⇒ **CONCLUSION : Pas d'impact du champ captant sur la production biologique ou sur la production totale en biomasse récoltable (tronc + branches + racine) ou en volume de bois fort.**

# RAPPEL DES DERNIERES CONCLUSIONS PRESENTEES PAR LE BRGM

- Objet :**
- **Evaluation de l'impact du projet de champ captant sur l'aquifère Oligocène et les nappes superficielles**
  - **Orientation au mieux du choix de réalisation des futurs ouvrages afin d'en minimiser l'impact**

## Contenu de l'étude

- ▶ Modélisation hydrogéologique : construction et calage du modèle
- ▶ Travaux sur la configuration du champ captant
- ▶ Intégration du changement climatique dans les simulations
- ▶ Investigations de terrain pour améliorer la robustesse du modèle
- ▶ Mise à jour du modèle hydrogéologique : géométrie et calage

# SUITES DONNEES AUX DERNIERS TRAVAUX PRESENTES PAR LE BRGM

## Investigations complémentaires réalisées en 2016 et 2017 :

- ▶ Réalisation de pompages d'essais sur le site de Saumos
  - > Utilisation du dispositif en place pour réaliser des tests sur le forage oligocène et le forage aquitaniens pour obtenir les paramètres hydrodynamiques locaux de chaque réservoir
  
- ▶ Création de 4 forages sur la commune du Temple
  - > Suivis géologiques fins, datations micropaléontologiques, diagraphies
  - > Tests de pompages réalisés sur chacun des forages
  - > Réalisation de pompages sur chacun des forages pour caractériser les propriétés des réservoirs et mesures des niveaux sur l'ensemble des aquifères captés pour évaluer les échanges entre nappes.

⇒ Lors de la reproduction des tests réalisés au Temple présentée en avril 2018; le modèle PHONEME (versions 2.1 et 3) surestimait les impacts au Plio-Quaternaire (3 cm dans le modèle vs. Pas d'impact observé lors du pompage d'essai

## Travaux d'ajustement réalisés :

- Finalisation du calage V3 sur le secteur du Temple
- Production de résultats les plus à jour au regard des données acquises

# PRESENTATION DES TRAVAUX DU BRGM

# Actions en cours



# DELIBERATION DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE DU 27/04

- > Confirmation de l'engagement de Bordeaux Métropole de **porter la maîtrise d'ouvrage** du projet Champ Captant des Landes du Médoc
- > **Poursuite des phases pré-opérationnelles**, opérationnelles et toute démarche liée à l'instruction réglementaire du projet
- > Validation des grands principes du **projet de contrat de substitution** proposé par le SMEGREG
- > Adoption des termes du **contrat pluriannuel de financement** du projet de ressource de substitution avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- > Poursuite des **discussions avec le syndicat des sylviculteurs** pour mettre en place une convention d'indemnisation en cas d'impact avéré du champ captant des Landes du Médoc sur la production sylvicole

# DISCUSSIONS AVEC LE SSSO

## Protocole d'accord relatif aux modalités et aux conditions d'indemnisation en cas de préjudices subis par les exploitants sylviculteurs :

- > **Engagement politique de Bordeaux Métropole** lors d'une rencontre le 23/10 entre le Président de la Métropole M. Juppé et le Président du SSSO M. Lafon
- > Convergence autour d'un protocole d'accord relatif aux modalités et aux conditions d'indemnisation en cas de préjudices subis par les exploitants sylviculteurs : **passage du protocole en conseil métropolitain le 21/12/2018, pour adoption et signature**

## Mise en place d'un partenariat scientifique

- > **Objectif** : valoriser les mesures effectuées au travers de l'observatoire du champ captant à des fins plus larges, afin d'alimenter des approches scientifiques autour de thématiques diverses, telle que le changement climatique...
- > **Pilotage** : SMEGREG
- > **Acteurs sollicités / à solliciter** : SSSO, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, DFCI, Chambre de l'Agriculture, CRPF, Caisse Phyto-Forêt...

# FINANCEMENT DU PROJET

## Délibération DL/CA/18-77 du conseil d'administration du 12 novembre 2018 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- ▶ Adoption des termes du contrat pluriannuel de financement du projet de ressource de substitution :
  - > **Financement à hauteur de 50%** dans la limite d'une enveloppe maximale d'aide de 30,5 millions d'euros
  
- ▶ Conditionnement du solde des aides à :
  - > L'engagement par l'Etat de **limiter à 38 Mm3/an les prélèvements dans l'Eocène** de la Métropole et des services attenants au seuils d'équilibre du SAGE Nappes Profondes (réduction des autorisations d'au moins 10 Mm3/an substitué par le projet)
  - > L'engagement du département ou du SMEGREG à initier un **schéma départemental en eau potable** qui prenne en compte l'évolution de la population sans avoir recours à de nouveaux prélèvements dans la nappe Eocène

# DISPOSITIONS FONCIERES

## 24 octobre 2018 : Réunion d'informations

- > Présentation du contexte du projet et de son contenu
- > Présentation des résultats des études de modélisation du BRGM

## déc-18 > jan-19 : Rencontres de chaque propriétaire foncier

- > Recueil des contraintes du propriétaire
- > Co-identification un terrain de 400 à 800 m<sup>2</sup> au sein de chaque parcelle susceptible d'accueillir un forage
- > Proposition d'une évaluation foncière du terrain identifié par un expert forestier mandaté par la métropole (le propriétaire peut demander à confier cette évaluation à un expert forestier habilité de son choix)
- > Définition des modalités d'achat-vente privilégiée par le propriétaire

## 2019 : Positionnement définitif de chaque forage

- > Définition exacte de l'emplacement des forages (au travers du programme détaillé)
- > Signature de compromis de ventes / promesses de vente conditionnées par la DUP

# INSTRUMENTATION DU MILIEU SUPERFICIEL

## Marché d'instrumentation en cours de consultation

- ▶ Marché d'une durée de suivi de 2 ans (ambition de pérenniser cette instrumentation dans le temps) qui démarrera en février 2019
  
- ▶ Objectifs :
  - > Améliorer la connaissance générale en matière de relations hydrauliques entre les eaux souterraines et les eaux libres
  - > Bénéficier d'un état initial de référence du réseau hydraulique du secteur, préalablement à la mise en place du champ captant
  - > A terme : suivre l'impact du projet, par la mise en place de points de mesure dans la zone d'influence du projet, complétés par des témoins de fonctionnement en dehors de la zone d'impact
  
- ▶ Contenu :
  - > Suivi des niveaux piézométriques et des débits du milieu superficiel au travers d'une soixantaine de points de mesure
  - > Création d'une station météorologique
  - > Bilans hydrologiques et analyses environnementales du milieu

# PROCHAINES ETAPES 2019

2019

## Finalisation des négociations foncières

2019

## Programme détaillé

- > Positionnement parcellaire de l'implantation du champ captant
- > Positionnement définitif des forages, tracé des canalisations, positionnement de la bêche de reprise, station de traitement...

fin 2019  
2020

## Concertation

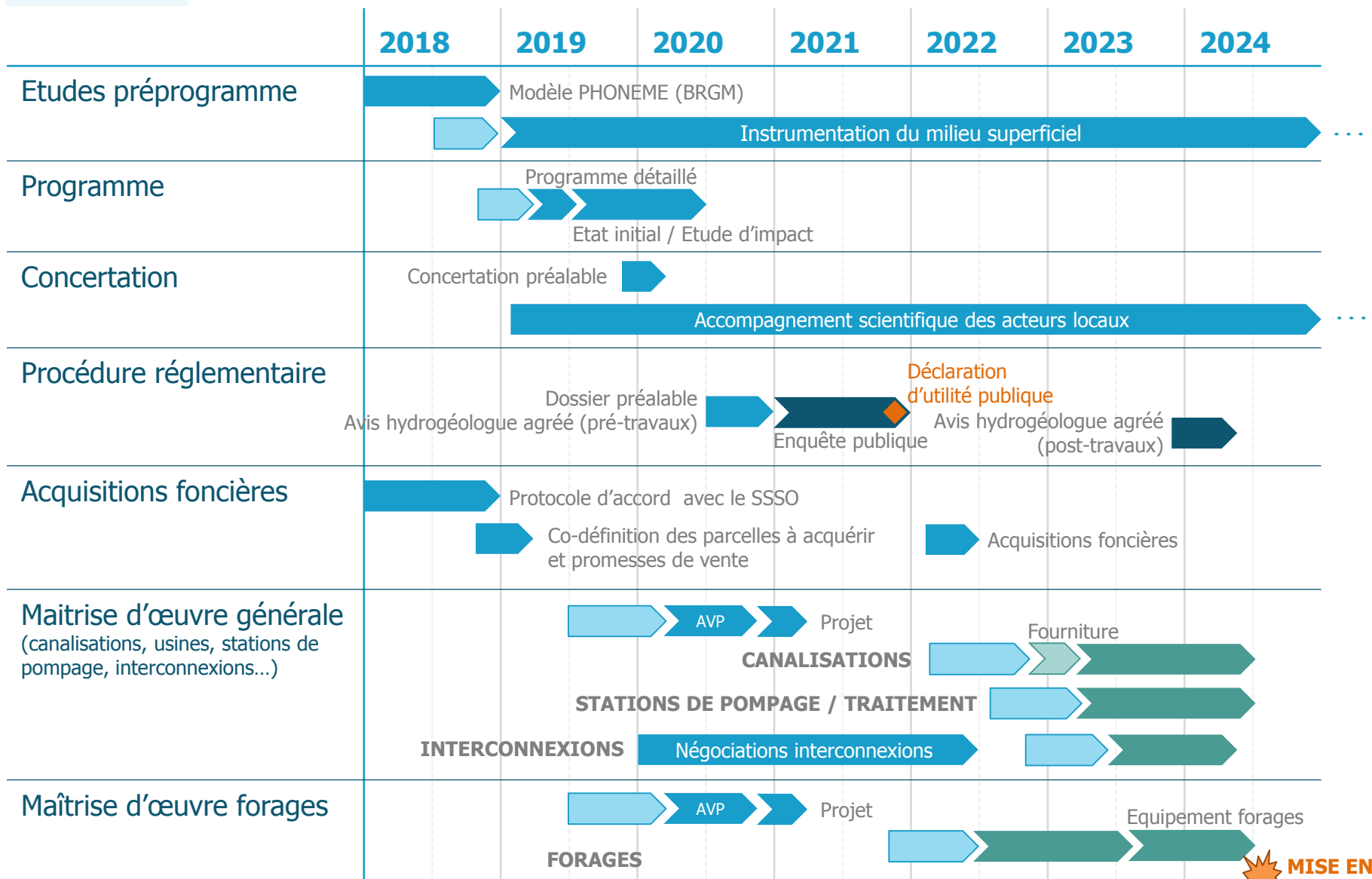
- > Présentation du projet au public et concertation locale
- > Ajustement du projet (tracé des canalisations, emplacement des équipements, etc.) pour en minimiser l'impact

2019-20

## Etat initial, Etude d'impact

# PLANNING DU PROJET

Version 10/2018



# SITE DEDIE AU PROJET



Le site dédié au projet basculera des serveurs du SMEGREG aux serveurs de la métropole courant février 2019

Nouveau site :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/developpement-durable/champ-captant-des-landes-du-medoc>





**MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**